

# ABF

Opérateur

bpi**france**



## Enveloppe

690 M€ pour la période 2022-2024

## Forme

Mix Subvention / Avance Récupérable

## Intensité

Jusqu'à 60%

## Période

Jusqu'au 09/01/2024

Prochaine Relève : 10/01/2023

09/05/2023

19/09/2023

## Contact

**Anne-Sophie JEUSSELIN**

Directrice de bureau - Tours

07-77-84-30-66

[asjeusselin@abfdecisions.fr](mailto:asjeusselin@abfdecisions.fr)

# APPEL À PROJETS

## INDUSTRIALISATION ET CAPACITÉS SANTÉ 2030

### CONTEXTE & OBJECTIFS

Dans le cadre de la stratégie Santé du Plan France 2030, le gouvernement, lance un appel à projets intitulé «Industrialisation et Capacité Santé» opéré par BPIFRANCE sur trois ans. Cet AAP vise à soutenir les projets d'industrialisation dans les secteurs de la biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes, de la lutte contre les maladies infectieuses émergentes et les menaces NRBC, et des dispositifs médicaux et dispositifs de diagnostic in vitro.

### BÉNÉFICIAIRE

Les porteurs de projet seront des entreprises uniques, au statut de TPE/PME ou ETI, au sens du droit européen, ou de grande entreprise.

Les projets pourront aussi être portés par des consortiums comportant au moins une PME.

### PROJETS

Les projets attendus devront porter sur l'industrialisation de produits de santé et proposer des solutions innovantes, ou développer de nouvelles capacités de production stratégiques.

La durée indicative de ces projets doit être comprise entre 12 et 48 mois, avec une assiette de dépenses minimales de 1M€ pour les projets individuels et de 2M€ pour les projets collaboratifs.